Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mariage frauduleux

Par nougatine17

Bonjour,

Mon mari est demandeur
D' un divorce pour
Altération du Lien Conjugal
J' ai recu du JAF une convocation pour une audition
en Octobre
Il a voulu avoir un avocat en commun pour pouvoir
etre d' abord demandeur d' un
divorce par consentement mutuel
Pour etre INATACABLE au niveau de
ses papiers
Il ne voulait pas que je puisse
me défendre
Et que j' ai un avocat
Personnel
Il n' a pas payé l' avocate
Alors qu' il disait qu' il
allait le faire
Maintenant
Je n' ai aucun avocat
Je n' ai aucun témoignage
Et ne peut donc donner
Au JAF un dossier complet
Comment dois je procéder pour reporter
l' audition?
Il a été silencieux pendant
tout le mois d' AOUT
Et je n' ai donc pas beaucoup
de temps pour me retourner
Il faudrait que j' ai
un avocat
Que je puisse avoir le temps d' établir
une convention
Que je puisse réunir des témoignages
Hors
Je suis actuellement à l' Etranger
Et suis bloqué
Est ce que si divorce il y a
Sa carte de Résident de dix ans
Lui est automatiquement
enlevé?
Ou est t' elle non-renouvelable?
Je ne voulais pas divorcer par consentement mutuel
La convention du divorce par
Consentement mutuel
N' a pas été signé
J' ai lu que je pouvais
faire une demande reconventionnel
pour faute
Pour le divorce
Pour Altération du Lien Conjugal

Mon mari en signant le PV
Peut t- il me rendre responsable de
ce divorce?
Si je ne signe pas le PV?
Que se passe t' il?
Il a manipulé une personne
vulnérable
En vu d' obtenir les papiers
Je voudrais écrire à
La Préfecture de Police
Je n' ai que très peu de temps devant moi
pour trouver une avocate
J' aimerai que l' avocate que
je vais trouver
Puisse reporter au -
La deuxième audition
Si mon mari est divorcé
Je sais que je peux riposter
Pour un divorce pour faute
Mais est ce que je pourrais
en meme temps écrire
à la Préfecture de Police
Pour le non-renouvellement
automatique de cette carte?
Est ce que mon mari peut mettre
dans sa convention
Qu' il veut une indemnité compensatoire?
Jusqu' à la moitié de mes bien?
Vu qu' il y a eu un acte notarié
pour que mon mari ne touche rien en
cas de divorce
En cas de décès
Mon mari
Touchera t' il 25% de l' héritage
Vu qu' un testament à été fait
Avec en plus une lettre
comme quoi je privais mon mari
de tout droit sur la succession?
Merci d' avance
Je sais
Ca fait plusieurs question
Mais il fallait que j' explique
Ma situation
Merci d' avance pour vos renseignements
Car je suis perdue